

Réunions publiques

Plan de **P**révention du **R**isque **i**nondation
de la **V**allée de la **B**ruche

26 juin à Achenheim
03 juillet à Molsheim
06 juillet à Schirmeck



L'État élabore actuellement un Plan de Prévention du Risque inondation (PPRI) sur la Vallée de la Bruche

Ce PPRI fixera les règles d'urbanisation et de construction nécessaires à la prévention des risques de crues, la protection et la sauvegarde des biens et des vies humaines. **Élaboré par le Préfet du Bas-Rhin et ses services (Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin), il modernisera la réglementation actuellement en vigueur.**

À cette fin, il est bâti sur la meilleure connaissance de l'exposition aux risques d'inondation du territoire de la vallée de la Bruche. L'aléa inondation retenu correspond à un épisode de crue qui a une probabilité de 1% de se produire chaque année. Le partage de cette connaissance est nécessaire à l'établissement de règles adaptées, qui permettent le développement du territoire en intégrant le risque inondation.

La Direction départementale des territoires du Bas-Rhin (DDT 67) présentera les aléas, les enjeux recensés et la démarche du PPRI lors de 3 réunions publiques d'information et d'échanges :

■ Le 26 juin à ACHENHEIM, de 18h30 à 20h30 :

Salle Polyvalente
Route de Holtzheim, 67204 Achenheim
Pour les communes de Achenheim, Hangenbieten et Kolbsheim

■ Le 03 juillet à MOLSHEIM, de 18h30 à 20h30 :

Hôtel de la Monnaie - Salle J. de Manderscheidt
6 Rue de la Monnaie, 67120 Molsheim
Pour les communes de Altorf, Avolsheim, Dachstein, Dinsheim sur Bruche, Dorlisheim, Duppigheim, Duttlenheim, Ergersheim, Ernolsheim sur Bruche, Gresswiller, Heiligenberg, Molsheim, Mutzig, Niederhaslach, Soultz les bains et Wolxheim

■ Le 06 juillet à SCHIRMECK, de 20h00 à 22h00 :

Salle Polyvalente de La Broque
166 Rue du Gal de Gaulle, 67130 La Broque
Pour les communes de Barembach, Colroy la Roche, Fouday, La Broque, Lutzelhouse, Mollkirch, Muhlbach sur Bruche, Plaine, Rothau, Russ, Saint Blaise la Roche, Saulxures, Schirmeck, Solbach, Urmatt et Wisches

Les grandes étapes du calendrier d'élaboration du PPRI



De 2011 à aujourd'hui

L'étude hydrologique a permis de définir la crue de référence dont la probabilité est de 1 % de se produire chaque année.



La cartographie de l'aléa a été réalisée et a permis de déterminer le niveau d'eau que pourra atteindre une inondation potentielle et la vitesse de crue au niveau du cours d'eau.



2

Fin de premier semestre 2017

Présentation de la démarche d'élaboration du PPRI, des aléas et des enjeux recensés impactés par le risque d'inondation.



Élaboration du projet du PPRI :

Rédaction du projet de règlement d'urbanisation et de construction.



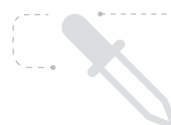
3

Concertation : Elle correspond à la phase de présentation du zonage PPRI et du futur règlement auprès des élus, associations, chambres consulaires et auprès de la population.

4



Enquête publique : Elle permettra à chacun de s'exprimer officiellement sur le projet du PPRI.



5

Ajustement du projet du PPRI, arrêté préfectoral d'approbation et mise en œuvre du PPRI : Il s'agit des phases de finalisation permettant d'aboutir à une cartographie réglementaire annexée aux documents d'urbanisme et ainsi de mieux protéger l'exposition de la population dans les zones inondables.

Chacun peut consulter les cartes d'aléas ainsi que les cartes d'enjeux recensés sur le site internet des services de l'État du Bas-Rhin à l'adresse suivante :

www.bas-rhin.gouv.fr

Rubrique :

Politiques-publiques/

Environnement prévention des risques naturels et technologiques/

Risques/Risques-d-inondation/

Plans de prévention des risques inondation en cours d'élaboration/

PPRI-de-la-Vallee-de-la-Bruche

(ou lien court : <http://k6.re/PPRI-Bruche>)

Chacun peut également donner son avis ou demander tout renseignement par courriel auprès de la DDT du Bas-Rhin :

ddt-ppri-bruche@bas-rhin.gouv.fr